

Résiliation de contrat de location par le baîlleur

Par papa22, le 05/05/2010 à 17:42

Bonjour,

Je suis expatrié et vient d'être licencié (motif économique) par mon employeur en France. Je dois revenir cet été en France avec ma famille.

Ai-je la possibilité -compte-tenu des circontances - de récupérer mon appartement en location (fin de baîl 2012) pour y résider ? sous quel délai ? quelle est la procédure à suivre ?

Merci pour votre éclairage